

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 juin 2018 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre
M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. LÉBOURG Gérald	M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.
M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul		

Procurations :

M. BALCERZAK Roland	a donné procuration à	M. SCHREIBER Roger
M. LANGENFELD Guy		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		Mme CONTRERAS Céline
Mme FRIIO Marie-Rose		M. VUILLEMARD Patrick
M. LAVAULLEE J.-Pierre		M. LEUBÉ Michel
M. BOGUET Henri		M. WALTER Jean-Marie
Mme BRIER Marcelle		M. FERRERO Marc
M. MIZZON Jean-Marie		M. SAPIN Bruno
M. CHRISTNACKER Daniel		Mme RENAUX Patricia
M. GREINER Philippe		M. HOLSENBURGER A.
M. LAVAUT José		M. MEDVES J.-François
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy

Absents excusés :

M. SZUREK Michel	M. DORVEAUX Lionel	M. JURCZAK Serge
Mme CEDAT-VERGNE N.	M. PERLATI Daniel	

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme KHAMASSI Kheira
M. BROUILLET Laurent	M. FRIJO Antoine	M. IORIO Antoine
M. WANNINGER J.-Marc	Mme FICARRA Béatrice	Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h10.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 30
Procurations : 13
Absents : 16

Arrivée de M. OCTAVE au cours du point 8.

A partir du point 8 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 13
Absents : 15

La séance est levée à 19h41.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

POINT 3 – DELIBERATION N° 2018/29 - RÉÉLECTION DE LA COMMISSION FINANCES - PERSONNEL

Vu la délibération n° 2017/76 en date du 25 octobre 2017 relative à la détermination et à l'élection des membres des commissions techniques du SMiTU Thionville Fensch ;

Vu l'article L.2121-22 du CGCT : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'un nouveau délégué dans la commission Finances-Personnel ;

Considérant que les commissions doivent autant que possible respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus ;

Considérant que la désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sauf disposition contraire au sein du règlement intérieur ;

Considérant par ailleurs, qu'il est rappelé que le Comité Syndical est incompétent pour nommer le vice-président d'une commission. En effet, c'est seulement lors de la première réunion que les commissions désignent un vice-président, après convocation du Président du SMiTU.

Ce dernier pourra les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Considérant que la commission Finances-Personnel est actuellement composée de la manière suivante :

- M. SCHREIBER Roger
- M. BAUR Denis
- M. BARBÉ Jérôme
- Mme CONTRERAS Céline
- M. GREINER Philippe
- M. JURCZAK Serge
- M. LA VAULLEE Jean-Pierre
- M. PERLATI Daniel
- M. TARILLON Philippe
- M. BROUILLET Laurent

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la réélection de la commission Finances-Personnel.

Le Bureau Syndical en date du 30 mai 2018 a donné un avis favorable.

Le Président lance un appel à candidatures pour la commission Finances-Personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les candidatures suivantes :

- M. SAPIN Bruno
- M. BAUR Denis
- M. HERGAT Michel
- Mme CONTRERAS Céline
- M. GREINER Philippe
- M. JURCZAK Serge
- M. LA VAULLEE Jean-Pierre
- M. PERLATI Daniel
- M. TARILLON Philippe
- M. BROUILLET Laurent

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 21 juin 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 22/06/2018
Le Président du SMITU